

**MAITRE DE L'OUVRAGE**  
**CERCLE MIXTE GENDARMERIE DE DIJON**

**REHABILITATION BATIMENT HOTELLERIE**

30 boulevard  
Maréchal Joffre  
21000 Dijon

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

**Lot 01 : Démolition – Gros œuvre**

**Maitrise d'œuvre**

**BFC AMO**

28 Rempart Saint Vincent  
71100 Chalon sur Saône  
Tel : 06 61 91 87 71  
@mail : [contact@bfcamo.fr](mailto:contact@bfcamo.fr)

## **SOMMAIRE**

|                                                        |          |
|--------------------------------------------------------|----------|
| <b>SOMMAIRE.....</b>                                   | <b>2</b> |
| <b>1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES.....</b>       | <b>3</b> |
| 1.1 PREAMBULE.....                                     | 3        |
| 1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES.....            | 3        |
| 1.3 PLANS – ETUDES D’EXECUTION.....                    | 3        |
| 1.4 ECHAFAUDAGES.....                                  | 3        |
| 1.5 RESERVATIONS.....                                  | 3        |
| 1.6 SECURITE DE CHANTIER.....                          | 3        |
| 1.7 NETTOYAGE ET PROTECTION.....                       | 4        |
| <b>2 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES.....</b> | <b>5</b> |
| 2.1 INSTALLATION DE CHANTIER.....                      | 5        |
| 2.2 DEMOLITIONS.....                                   | 6        |
| 2.2.1 Mise en place de protection.....                 | 6        |
| 2.2.2 Découpe des appuis de fenêtre.....               | 6        |
| 2.2.3 Découpe des allèges béton.....                   | 7        |
| 2.2.4 Découpe / démolition cloison.....                | 7        |
| 2.2.5 Démolition box douche existante.....             | 7        |
| 2.2.6 Démolition des bacs à douche existants.....      | 7        |
| 2.2.7 Démolition diverses.....                         | 7        |
| 2.2.8 Démolition plafond suspendu.....                 | 7        |
| 2.2.9 Dépose des gardes corps existants.....           | 8        |
| 2.2.10 Dépose sol stratifié.....                       | 8        |
| 2.2.11 Dépose des faïences existantes.....             | 8        |
| 1.1 DIVERS.....                                        | 8        |
| 1.1.1 Façon de Carottages / passage des réseaux.....   | 8        |
| 1.1.2 Passivation des aciers.....                      | 8        |
| 1.1.3 Poste divers et imprévu.....                     | 8        |

## **1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES**

### **1.1 PREAMBULE**

L'Entrepreneur devra prévoir dans son marché tous les travaux nécessaires pour assurer le parfait et complet achèvement des ouvrages, sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix de son marché pour raison d'omission ou d'erreur dans les pièces du dossier.

Les prescriptions communes du lot 00 « CLAUSES COMMUNES TOUS CORPS D'ETAT » sont réputées intégrées dans le présent CCTP.

### **1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES**

Les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et plus particulièrement en conformité avec la réglementation administrative et les documents techniques en vigueur, notamment (liste non limitative) :

- D.T.U. en vigueur à la date de la consultation et Cahier des Charges et des Clauses spéciales (C.C.C.S.) propres aux ouvrages du présent lot.
- Normes Françaises et européennes homologuées (NF)
- Fascicules du CCTG Travaux applicables aux travaux de marché publics de travaux de génie civil
- Agréments et avis techniques du C.S.T.B en cours de validité
- Cahiers des Prescriptions Techniques du CSTB
- Code du Travail (Titre 3 : hygiène, sécurité et conditions de travail) et décret du 14 novembre 1988.
- Code de la construction et de l'habitation
- Code de l'urbanisme
- Règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié, relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public
- Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des bâtiments d'habitation contre l'incendie
- Décret 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation.
- Réglementation thermique
- Règles CM 66 additif 80
- Règles neige et vents suivant NV 65 « vent » modifiées 99 et « neige » modifiées 2000
- Règles parasismiques
- Dispositions générales des articles R123-1 à R123-55 du Code de la Construction
- L'ensemble des réglementations, documents généraux, règles de calculs, lois du REEF

### **1.3 PLANS – ETUDES D'EXECUTION**

Les études d'exécution des ouvrages sont à la charge du présent lot.

### **1.4 ECHAFAUDAGES**

Le prix des échafaudages nécessaires à l'exécution des différents ouvrages est implicitement compris dans le prix desdits ouvrages.

### **1.5 RESERVATIONS**

L'Entrepreneur du présent lot doit l'ensemble des réservations de toutes natures ( trous, trémies, engravures, feuillures, etc....), incorporés dans ses ouvrages nécessaires aux autres corps d'état conformément aux plans d'exécution des ouvrages.

A charge de l'Entrepreneur du présent lot le rebouchage des réservations après passage des autres corps d'état en béton coulé en place avec des parements et états de surface identiques aux ouvrages contigus.

Ces bouchements devront reconstituer le degré coupe-feu des parois traversées.

Les couts y afférents sont réputés intégrés dans l'offre de l'Entrepreneur du présent lot.

### **1.6 SECURITE DE CHANTIER**

L'ensemble des dispositifs de protection et sécurité anti-chutes réglementaires seront prévus par l'entreprise conformément à la réglementation en vigueur concernant la protection des travailleurs .

L'entreprise devra le respect des consignes de sécurité en vigueur pour l'utilisation des moyens de manutention et travail en hauteur (filets, harnais, échafaudages, etc....).

Les coûts sont réputés intégrés dans l'offre de l'Entrepreneur

#### 1.7 **NETTOYAGE ET PROTECTION**

L'entreprise devra le nettoyage et l'évacuation des gravois provenant de la mise en œuvre de ses ouvrages.

Il en sera de même pour tous les emballages provenant des ouvrages mis en œuvre sur le chantier ; ces derniers seront immédiatement chargés et évacués par l'entreprise concernée sans possibilité de stockage transitoire dans un lieu quelconque du site.

L'entreprise devant la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, il s'assurera de leur parfait état de propreté pour la réception des ouvrages. Le cas échéant, il en assurera le nettoyage final.

## **2 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES OUVRAGES**

### **2.1 INSTALLATION DE CHANTIER**

Installation de chantier commune à l'ensemble des travaux tous corps d'état, à réaliser dès le démarrage des travaux TCE, et pendant toute la durée des travaux TCE.

Compris démontage, repliement et évacuation en fin de chantier, nettoyage et remise en état de la zone libérée

L'ensemble installation de chantier / base vie doit être conforme aux recommandations du SPS, de l'inspection du travail et de la CRAM.

Installation de chantier comprenant (liste non limitative) :

#### **PANNEAU DE CHANTIER**

L'affichage réglementaire de chantier sera réalisé selon les prescriptions des décrets en vigueur et prescriptions spécifiques du Maître d'Ouvrage.

Le panneau de chantier sera fourni et mis en place par l'entrepreneur du présent lot qui en devra également l'entretien et le maintien en parfait état jusqu'à la fin du chantier.

Cet affichage comportera : Caractéristiques de l'opération, Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, Contrôleur technique, Coordination SPS, Bureau de pilotage, BET, Entreprise : spécialités

Cet affichage sera réalisé sur un panneau dont les indications seront lisibles depuis la voie extérieure.

#### **INSTALLATIONS COMMUNES D'HYGIENE – BASE VIE**

Un ou plusieurs locaux de chantier, suivant l'importance du chantier, seront installés dès l'ouverture du chantier et mis à la disposition par l'entrepreneur adjudicataire du présent lot et resteront en place jusqu'à la fin du chantier. Sont compris tous déplacements durant le chantier suivant l'avancement des travaux.

Ils seront clos, couverts, chauffés, équipés d'une porte avec serrure de sécurité avec jeu de clés avec double de la clé fournie aux intervenants.

Ils seront équipés de tables avec chaises, un moyen d'éclairage artificiel deux prises de courant 16a+T, un téléphone fixe de chantier, un moyen de chauffage.

Il sera entreposé : Un plan général de coordination, Les PPSPS des entreprises, Les registres obligatoires, Tous les documents écrits du Marché, Le carnet de chantier compris tous raccordements aux alimentations électriques.

Sont compris toutes les sujétions d'installation, réglages, mise en place, terrassement, etc.

Toutes les dépenses sont à imputer à l'entreprise du présent lot.

#### **INSTALLATIONS COMMUNES D'HYGIENE – BASE VIE**

Elles seront conformes à la réglementation et proportionnelles aux effectifs et de la durée du chantier ainsi qu'aux recommandations du PGC.

La base vie comprendra les bungalows blocs sanitaires, les bungalows vestiaires, les bungalows réfectoire. Ils seront clos, couverts, chauffés, équipés d'une porte avec serrure de sécurité avec jeu de clés avec double de la clé fournie aux intervenants.

Ils seront équipés de moyen d'éclairage artificiel, prise de courant 16a+T.

Le réfectoire doit être équipé d'un réfrigérateur et d'un moyen de chauffe plat ( à charge du présent lot) compris raccordements aux alimentations électriques et réseaux d'évacuation, branchements provisoires d'égout, alimentations provisoires en eau et électricité.

Sont compris toutes les sujétions d'installation, réglages, mise en place, terrassement, etc.

Toutes les dépenses sont à imputer à l'entreprise du présent lot (installation, préparation de la plateforme, location, enlèvement en fin de chantier, déplacement éventuel en cours de chantier, etc...).

#### **CONFINEMENTS PROVISOIRES INTERIEURES**

Confinements provisoires intérieures délimitant les zones de travaux (notamment les bureaux à l'étage et l'espace cuisine au RDC), réalisés à l'avancement des travaux, conformément au phasage des travaux.

Confinement étanche à l'air et aux poussières par cloison à structure/ossature auto stable bois, remplissage en panneaux bois, film polyane fixé mécaniquement, calfeutrements périphériques étanches à l'air, porte d'accès aux zones de travaux équipée d'une serrure de sûreté à cylindre européen.

Compris fourniture d'une clé à chaque entrepreneur du chantier

Le cloisonnement doit protéger des poussières et gravats les zones en exploitation.

#### CLOTURE DE CHANTIER

Dès le début du chantier et durant toute la durée des travaux de tous les corps d'états, une clôture doit séparer le chantier des autres bâtiments et accès.

Elle sera constituée de panneaux métalliques plein laqué ou grillagé type HERAS de hauteur 2.00m.

La clôture comprendra les différentes portes et portails cadenassées pour accès aux différentes entrées du site. Les frais d'établissement de la clôture seront à la charge de l'entreprise du lot présent lot.

Sont compris les frais relatifs à la signalisation, protection diverses des abords et piétons.

L'Entrepreneur du présent lot doit l'ouverture et la fermeture de ces portes quotidiennement.

#### BRANCHEMENTS PROVISOIRES EN ELECTRICITE

Coffret de chantier à charge du lot électricité.

#### PLAN D'ORGANISATION DE CHANTIER.

Pendant la période de préparation du chantier, l'entreprise adjudicataire du présent lot devra soumettre à l'acceptation du Maître d'Œuvre, un plan d'installation de chantier et un planning de montage et démontage des installations provisoires pour l'ensemble de la durée des travaux.

Sur ces plans devront figurer, entre autres :

- Tous les matériels nécessaires à la réalisation du chantier
- L'emplacement et l'emprise des échafaudages et des grues éventuelles
- Les aires de stockage et déchargement
- Voirie de chantier
- Installations d'hygiène réglementaires pour le personnel,
- L'emplacement de points lumineux pour l'éclairage provisoire du chantier,
- L'emplacement des postes provisoires de lutte contre l'incendie,
- Les zones de mise en dépôt provisoire des déchets et gravats avant enlèvement,
- Les espaces disponibles pour les entreprises des autres lots,
- Le tracé des réseaux électrique, eaux pluviales, eaux vannes
- L'emplacement des armoires de chantier,
- Les accès et sorties chantier.

#### GESTION DU COMPTE PRORATA

Sans objet.

## **2.2 DEMOLITIONS**

### **2.2.1 Mise en place de protection**

Prévoir au présent article toutes les protections nécessaires (air-eau-...), et les protections lors des travaux, contre les poussières, salissures, chocs, dégradations, rayures ... des ouvrages existants conservés: dallage, escalier, palier, garde-corps etc..., ainsi que l'entretien de ces protections pendant la durée des travaux jusqu'à la fin du chantier.

#### Localisation :

Ensemble des ouvrages concernés

### **2.2.2 Découpe des appuis de fenêtre**

Sciage des appuis de fenêtre béton pour permettre l'isolation par l'extérieur.

#### Localisation :

Chambre 4 : MEX 6 (3.40ml) MEX 7 (2.20ml)

Et chambre 5 : MEX 10 (2.20ml) MEX 11 (3.40ml) et MEX 12 (3.40ml)

#### 2.2.3 Découpe des allèges béton

Sciage des allèges en béton des fenêtres pour agrandissement des chambres. Pour rappel les joints d'étanchéité entre la menuiserie et la structure est amianté. L'entreprise devra prendre toute les mesures nécessaires pour son retrait avant de procéder à la dépose des allèges béton et notamment :

- La rédaction et envoi du plan de retrait aux organismes de contrôles ;
- La préparation l'aménagé et repli du matériel de désamiantage et de décontamination ;
- Le barriérage de la zone de déchets y compris la signalétique, le balisage, l'installation des unités de décontamination, la mise en place des zone d'approche et de repos, ainsi que le contrôle des installations électriques ;
- L'ensemble des travaux préparatoires pour les processus de niveau 1 d'empoussièrément ;
- Le retrait des joints d'étanchéité amiantés ;
- Le contrôle et analyses de fin de chantier ;
- Les frais de gestion et de traitement des déchets en centre d'enfouissement.

#### Localisation :

Accueil : 2.30 x 0.90m ht

Chambre 2 : 2.30 x 0.90m ht

Chambre 3 : 2.30 x 0.90m ht

#### 2.2.4 Découpe / démolition cloison

Découpe soignée de cloison en brique faïencée compris toutes sujétions et évacuation des gravats.

#### Localisation :

Chambre 2 : 1.00 x 2.80m ht

Chambre 3 : 1.00 x 2.80m ht

Chambre 4 : 1.00 x 2.80m ht

Chambre 5 : 2.20 x 2.80m ht

WC 1 : 1.40 x 2.80m ht

WC 2 : 1.40 x 2.80m ht

#### 2.2.5 Démolition box douche existante

Démolition par tous les moyens appropriés de la box de douche existante compris cloisonnements. Evacuation à la décharge publique.

#### Localisation :

Chambre 1

#### 2.2.6 Démolition des bacs à douche existants

Démolition par tous les moyens appropriés des bacs à douche existants compris reprise béton du sol existant. Evacuation à la décharge publique.

#### Localisation :

Chambre 2,3 et 4

#### 2.2.7 Démolition diverses

Démolition par tous les moyens appropriés de rayonnage, placard muraux, tablettes, etc. Evacuation à la décharge publique.

#### Localisation :

Ensemble des ouvrages concernés et notamment le placard de la chambre 1.

#### 2.2.8 Démolition plafond suspendu

Démolition avec soin et par tous moyens appropriés du plafond suspendus. Evacuation à la décharge publique.

#### Localisation :

Petite circulation : 5.5m²

Salle de bains chambre 5 : 5m²

WC 1, WC 2 et WC 3 = 4m²

#### 2.2.9 Dépose des gardes corps existants

Dépose avec soin et par tous moyens appropriés des gardes corps existants.

##### Localisation :

Accueil : 3.30ml

Chambre 2 : 3.30ml

Chambre 3 : 3.30ml

#### 2.2.10 Dépose sol stratifié

Dépose de revêtement de sol souple existant comprenant :

- Dépose du revêtement compris colle
- Seuils

Compris toutes sujétions.

Evacuation des déchets en décharge publique.

##### Localisation :

Circulation, chambres 1 à 5

#### 2.2.11 Dépose des faïences existantes

Dépose des faïences dans les douches et lavabos

##### Localisation :

Chambre 2,3 et 4

### 1.1 **DIVERS**

#### 1.1.1 Façon de Carottages / passage des réseaux

Réalisation de l'ensemble des carottages de tous diamètres, nécessaires aux autres corps d'état.

A charge de l'Entrepreneur du présent lot le rebouchage des réservations après passage des autres corps d'état en béton coulé en place avec des parements et états de surface identiques aux ouvrages contigus.

Ces bouchements devront reconstituer le degré coupe-feu des parois traversées.

Compris bouchement calfeutrement et enduit d'étanchéité périphérique après passage des fourreaux.

##### Localisation :

Suivant plans : pour l'ensemble des nouveaux réseaux EU et de ventilation. Passage en dalle et en cloisons.

#### 1.1.2 Passivation des aciers

Ouvrage complet de passivation des aciers sur la totalité des façades impactées par les travaux, travaux comprenant, élimination du béton friable, brossage des aciers pour enlever la rouille, gâchage au pinceau ou à la brosse au sika monotop 610 AC, application de mortier sika monotop et sikatop à la truelle en serrant et lissage à la taloche éponge dès le commencement du tirage.

L'entrepreneur prendra donc toutes dispositions nécessaires pour empêcher que le béton ne se décolle des aciers sur l'ensemble des façades du CIS pendant la durée de garantie biennale.

##### Localisation :

Ensemble des façades concernées par les travaux.

#### 1.1.3 Poste divers et imprévu

Provision pour divers et imprévu : 500 €